



SAISON 2018-2019

Règlement intérieur de l'association :

- Personne ne peut participer à un entraînement sans avoir fourni préalablement un certificat médical.
- Après la séance d'essai, l'inscription devient obligatoire et définitive pour l'année en cours sans aucune possibilité de remboursement.
- Avant de laisser leur(s) enfant(s) mineur(s) seul(s) au gymnase, les parents doivent les habiller, les équiper, avant leur « prise en main » par l'éducateur dans la salle d'entraînement, la responsabilité du Club n'étant engagée qu'à l'intérieur de la salle d'entraînement.
- La tenue réglementaire est louée (plus caution) pour la saison et sera rendue à la date fixée par l'association ; l'entretien est à la charge du licencié selon les conseils de lavage de l'association.
- Toute détérioration ou non-retour du matériel prêté entrainera l'encaissement de la caution ou des frais de réparation, voir barème sur le site.
- Dans la mesure du possible, l'escrimeur doit arriver 10 minutes avant le début des cours et commencer à s'échauffer.
- L'adhérent doit respecter l'éducateur ainsi que toutes les règles de sécurité et de comportements, imposées vis à vis des partenaires, des adultes, des locaux et du matériel mis à disposition.
- L'éducateur est autorisé à prévenir et faire intervenir les services de santé et d'urgence, pour porter secours à tout licencié.
- L'Association est autorisée, sauf avis contraire, à prendre des photos de ma personne ou de(s) l'enfant(s) dont je suis le responsable légal, ceci à des fins administratives, de promotion sportive, à l'intérieur du club ou dans la presse nationale, régionale et locale ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook) et le site internet du club.
- L'association est autorisée à m'envoyer des courriers, mails pour m'avertir de tout changement ou modifications dans le planning annuel remis en début d'année.
- La responsabilité des entraîneurs, dirigeants, parents et amis pour le transport de l'adhérent, majeur **ou** mineur, effectué dans le cadre des activités, n'est pas engagée.
- Des stages facultatifs d'initiation, d'approfondissement seront proposés, dans la mesure du possible, aux licenciés, durant les vacances scolaires, avec une participation financière minimum.

Je, soussigné,.....
En qualité de membre adhérent ou de responsable légal, certifie avoir lu et compris le règlement intérieur de l'association.

Date et signature

L'escrimeur :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Age :
Adresse	
Code postal	Ville
Téléphone fixe	Téléphone portable
Adresse mail	

Personnes a contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	
Téléphone fixe	Téléphone portable

Autorisation parentale

Je soussigné père mère tuteur de l'enfant
autorise les membres de l'association à prendre en cas d'accident toutes les dispositions nécessaires.

Cadre réservé à l'association

Veste	Pantalon	Sous cuirasse		
Certificat médical <input type="checkbox"/>		Bustier		
	Cotisation et licence	Location	Total	Caution
M7 nés après 01/01/2012	73 €	40 €	113 €	80 €
M9 nés en 2010/2011	113 €	40 €	153 €	80 €
M11 - M 13 – M 15 (de 2004 à 2009)	143 €	40 €	183 €	150 €
M 17 et adultes (avant 2003)	163 €	40 €	203 €	150 €
Escrime artistique	203 €		203€	
Plus 2 ^{ème} activité et moins de 17 ans	+ 30 €			
Plus 2 ^{ème} activité et plus de 17 ans	+ 50 €			

Règlement : chèque espèces